

# Le conseil d'administration de la SFG élu le 31 Janvier 2019

## Rappel des statuts modifiés en Mars 2009

### Article 9 – Le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors

de la présence des intéressés : des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

#### 9.1 – Composition

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au maximum de 40 membres actifs, personnes physiques élues ou désignées, représentant des collèges d'activité, des services de l'Etat, organisme ou fédérations selon le règlement intérieur.

- Les membres désignés (au nombre maximum de 10) sont maintenus en place jusqu'à désignation éventuelle d'un autre représentant par le service auquel ils appartiennent.

- Les membres élus (maximum 30) composés de 11 utilisateurs, 11 fournisseurs, 6 prescripteurs-individuels, 2 producteurs de gazons de placage. Ils sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale Ordinaire.

#### Membres désignés d'office

---

Julien Bouffartigue	GNIS
François Deneufbourg	FNAMS

## Collègues Utilisateurs

---

Thierry Deman	Guillaume Taramini
Jean-Marc Gohard	Jean-Marc Legrand
Nicolas Marquet	Vincent Savourat

## Collègues Fournisseurs

---

Société BARENBRUG	Michel GAUDILLIERE
Société COMPO Expert	Stéphane GROLLEAU
Société DLF FRANCE	Jean-Marc LECOURT
Société TEAM GREEN	Frédéric LEFEVBRE
Société CELTIC	Monsieur LABORIER
Société HYDRAPARTS	François BROUILLET
Société NATURAL GRASS	Bertrand PICARD
Société NATURALIS	Serge OSTROWSKI
Société SOUFFLET VIGNERIE	Terre JOLY

## Collègues Prescripteurs-Individuels

---

Gérard ANGOUJARD	Eric BOULLET
Eric BURIE	Laurent MIGNONNEAU
Alexandre RAGONNET	Christophe SUBILEAU

## Directrice

---

Bénédicte MAJOR-RATEL